



LA DIXMUDE TIR HOUDAN



Yvelines
Conseil général

SECURITE

1) REGLES GENERALES

- a) Une arme doit **TOUJOURS** être considérée comme chargée
- b) Une arme ne doit **JAMAIS** être dirigée vers quelqu'un
- c) **IL EST INTERDIT** en tous lieux:
 - c-1) de se déplacer avec une arme **CHARGEE**
 - c-2) d'**ABANDONNER** une arme sans surveillance sans l'autorisation de l'entraîneur
 - c-3) de **MANIPULER** une arme **SANS l'AUTORISATION** de son propriétaire*
*ceci ne concerne pas les entraîneurs ni les arbitres ou membres d'un jury
- d) **IL EST OBLIGATOIRE** pour tout tireur:
 - d-1) de porter un système de protection de l'ouïe sur le stand*
* sauf stand de tir à 10 m
 - d-2) de s'assurer que la pratique du tir n'a pas de contre indication médicale
certificat médical obligatoire
- e) **IL EST RECOMMANDER**
 - e-1) de porter des lunettes de protection pendant le tir*
*obligatoire dans certaines disciplines
 - e-2) de n'exposer aucune partie du corps dans le secteur de débattement du levier d'armement
s'il existe un risque de retour intempestif de ce dernier.

2) REGLES AU PAS DE TIR

- a) Une arme doit **TOUJOURS** être dirigée vers la zone de tir
- b) Il ne doit **JAMAIS** être effectué de visées ou d'épaulés en dehors de la ligne de tir.
- c) Une arme ne peut être **APPROVISIONNEE** et **CHARGEE** en dehors d'un poste de tir
- d) Une arme **CHARGEE** doit être **POSEE** avec **PRECAUTION**
- e) Il est nécessaire de vérifier qu'aucun corps étranger ne se trouve dans le canon avant chaque utilisation de l'arme.
- f) Lors d'une interruption du tir, l'arme doit être **ASSUREE**.
- g) Un tireur ne doit pas gêner un autre tireur

3) DEFINITIONS

- a) ARME APPROVISIONNEE
C'est une arme contenant des munitions
- b) ARME CHARGEE
C'est une arme prête à fonctionner
- c) ASSURER UNE ARME
Rendre l'arme inactive en procédant aux opérations suivantes:
 - 1) Ouvrir le mécanisme
 - 2) Oter les munitions

4) TRANSPORT DES ARMES pour une sortie à l'extérieur

- a) L'arme doit être désapprovisionnée (pas chargée)
- b) L'arme doit être placée dans une mallette de transport et si possible démontée
(pièce principale ôtée)
- c) Les munitions doivent être transportées dans une mallette à part